

Financement de l'avenant 43 : les CSI toujours sans visibilité à quelques jours de sa mise en œuvre

Alors que l'avenant 43 de la convention collective de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile doit entrer en application dans moins de 3 semaines, les syndicats de salariés de l'ESAPH ont constaté que les entreprises ne sont pas en mesure de financer la mise en œuvre de cet avenant.

- Les entreprises ne sont pas en mesure de financer la mise en œuvre de cet avenant, car elles ne disposent pas de la somme nécessaire pour financer la mise en œuvre de cet avenant.
- Les entreprises ne sont pas en mesure de financer la mise en œuvre de cet avenant, car elles ne disposent pas de la somme nécessaire pour financer la mise en œuvre de cet avenant.
- Les entreprises ne sont pas en mesure de financer la mise en œuvre de cet avenant, car elles ne disposent pas de la somme nécessaire pour financer la mise en œuvre de cet avenant.

Les entreprises ne sont pas en mesure de financer la mise en œuvre de cet avenant, car elles ne disposent pas de la somme nécessaire pour financer la mise en œuvre de cet avenant.

Financement de l'avenant 43 : les CSI toujours sans visibilité à quelques jours de sa mise en œuvre

15 septembre 2021

Alors que l'avenant 43 de la convention collective de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile doit entrer en application dans moins de 3...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://esaph.fr/actu-adedom/financement-de-lavenant-43-les-csi-toujours-sans-visibilite-quelques-jours-de-sa-mise-en>

Liens

[1] <https://esaph.fr/actu-adedom/financement-de-lavenant-43-les-csi-toujours-sans-visibilite-quelques-jours-de-sa-mise-en>